

Fiche de données de sécurité

NOTE: L'accès à cette Fiche de données de sécurité (FDS) par le biais de notre site Internet ne constitue pas la délivrance d'un exemplaire contrôlé dans le cadre de la législation de l'UE. Pour qu'un tel exemplaire vous soit délivré, contacter Rentokil Initial à l'adresse donnée ci-dessous par téléphone, télécopie ou par écrit. Pour s'assurer que la version de la FDS est la toute dernière pour le présent produit, consulter l'Internet: www.ri-research.com et cliquer sur Informations techniques / Sécurité Produit.

REVISION (Cf. case 16)

Edition : 01 31 : 01 : 2006

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET SOCIETE	
NOM DU PRODUIT	RID INSECT POWDER
DESCRIPTION	Une poudre blanche sans odeur. Destinée à un usage professionnel en tant qu'insecticide d'hygiène publique pour contrôler les cafards.
NOM DU FABRICANT	Rentokil Initial Supplies, Webber Road, Knowsley Industrial Park, Liverpool, L33 7SR. Royaume-Uni.
DISTRIBUTEUR	Pour informations générales Téléphone: +44 (0)151 5485050. Pour informations de sécurité ou légales Téléphone: +44 (0)1342 833022 Rentokil Initial NV – Ingberthoeveweg 17 – B 2630 Aartselaar, België Tel. 03/450.65.00 – Fax 03/458.20.07

2 IDENTIFICATION DES DANGERS POTENTIELS
CLASSIFICATION ET SYMBOLE DE DANGER (FOURNITURE – UTILISATION) : CONFORMEMENT A LA DIRECTIVE CE 1999/45.
Non classifié.
EFFETS PREJUDICABLES PHYSIQUES, CHIMIQUES, SIGNIFICATIFS POUR LA SANTE DES ETRES HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX (CF. AUSSI CASE 11):
Aucun effet préjudiciable physique ou chimique significatif attendu.
Un contact prolongé avec le produit peut avoir un effet desséchant sur la peau et les muqueuses. Tout contact avec les yeux peut entraîner une gêne et une légère irritation due à l'action de la poudre. L'inhalation a peu d'effet préjudiciable si elle est raisonnablement contrôlée, mais elle peut aggraver des conditions médicales présentes.
Des effets préjudiciables sur l'environnement sont peu probables, à condition que le produit soit utilisé suivant les normes préconisées par le fabricant.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS (CF. AUSSI CASE 16)		
%P/P	NOM COURANT*/CHIMIQUE, ELINCS/EINECS ET CAS DES INGREDIENTS	CLASSIFICATION CE 1999/45
50	Dioxyde de silicium amorphe EINECS : 231-545-4 CAS : 7631-86-9	

RID INSECT POWDER

4 MESURES DE PREMIERS SECOURS (CF. AUSSI “ EFFETS PREJUDICABLES ” DANS CASE 2)

INHALATION	Sortir le patient à l'air libre, le maintenir au chaud et au repos. Prendre des mesures de soutien s'il y a lieu et demander conseil à un médecin.
CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer l'œil affecté avec de l'eau courante claire, ou un collyre, pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées. Rincer toute la surface en évitant de contaminer l'œil non affecté. Demander conseil à un médecin.
CONTACT AVEC LA PEAU	Retirer et laver immédiatement les vêtements contaminés. Laver à fond la surface affectée avec du savon et de l'eau. Si le patient se sent mal, demander conseil à un médecin.
INGESTION	NE PAS faire vomir. Si inconscient, mettre dans la position de récupération et prendre des mesures de soutien s'il y a lieu. Si conscient, donner au patient jusqu'à ½ litre d'eau à boire. Demander conseil à un médecin.
EQUIPEMENTS DE SECOURS SUGGERES	Des équipements de secours appropriés doivent être fournis.
NOTE AU MEDECIN	D'autres informations sur toutes les formules Rentokil Initial sont répertoriées dans le 'National Poisons Information Service' au R-U. En Belgique : consulter Centre Antipoisons 070/245 245.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

TYPE D'EXTINCTEUR	Le produit n'entretient pas la combustion.
PROCEDURES SPECIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Porter des équipements de protection individuel appropriés.
DANGERS SPECIAUX D'EXPOSITION	Aucune connue.

6 MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES (Cf. aussi case 8)	Porter des équipements de protection individuel appropriés.
PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES	NE contamine PAS les cours d'eau ou le sol.
PROCEDURE DE NETTOYAGE (Cf. aussi case 13)	Absorber le déversement avec un matériau inerte, tel que sable, terre ou sciure. Transférer dans un conteneur approprié en vue d'une mise en décharge ultérieure.

7 MANUTENTION ET STOCKAGE (CF. AUSSI CASE 8)

MANUTENTION	Porter des vêtements de protection appropriés (combinaisons complètes) et des gants en caoutchouc synthétique/PVC lors de la manutention. Ne pas respirer la poussière.
STOCKAGE	Laver les mains et la peau exposée avant les repas et après usage. Stockage dans le conteneur d'origine dans un lieu frais, sec, aéré hors de portée des enfants et à l'écart de toute nourriture, boisson et aliments pour animaux.

8 CONTROLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

NORME D'EXPOSITION - DIRECTIVE CE/98/24 (1^E DIRECTIVE IOELV) CONTROLES D'INGENIERIE	Le niveau d'exposition au travail pour la poussière respirable totale de silice (amorphe) est 6 mg/m ³ exposition à long terme (moyenne pondérée en temps 8 heures) et pour la poussière respirable 2,4 mg/m ³ exposition à long terme (moyenne pondérée en temps 8 heures). Lorsque la prévention de l'exposition est irréalisable, une évaluation adéquate de l'exposition doit être effectuée par des contrôles d'ingénierie de préférence à la fourniture d'équipements et vêtements de protection individuel. Il n'est pas possible de donner des détails plus spécifiques sans effectuer une évaluation des risques complète pour chaque scénario d'utilisation. Des équipements et vêtements de protection individuel appropriés et approuvés faire l'objet d'une utilisation dans les cas suivants : Aucune nécessaire dans des conditions de travail normales.
PROTECTION DES YEUX	Porter des protections appropriées pour les mains telles que des gants en caoutchouc synthétique/PVC.
PROTECTION DES MAINS	Porter des protections appropriées pour la peau telles que des combinaisons complètes.
PROTECTION DE LA PEAU	Ne pas respirer la poussière. Sinon porter une protection respiratoire appropriée telle qu'un masque antipoussière.
PROTECTION RESPIATOIRE	Le produit doit être utilisé conformément aux instructions données.
CONTROLES ENVIRONNEMENTAUX D'EXPOSITION	

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR	Une poudre blanche sans odeur.		
pH	Sans objet.	SOLUBILITE DANS L'EAU	Reste en suspension dans l'eau.
DENSITE (TAPEE / VRAC) / GRAVITE SPECIFIQUE	0,3 g/cm ³ à 20°C	SOLUBILITE DANS LA GRAISSE	Insoluble
POINT D'ECLAIR	Sans objet.	PROPRIETES EXPLOSIVES	Aucune connue.
INFLAMMABILITE	Non inflammable	COMBUSTIBILITE	Aucune connue.
AUTOINFLAMMABILITE	Sans objet.	PROPRIETES OXYDANTES	
POINT D'EBULLITION/PLAGE	Commence à 100°C.	POINT DE FUSION/PLAGE/ POINT DE GEL/PLAGE	Sans objet.
DENSITE DE VAPEUR	Aucune connue.	TAUX D'EVAPORATION	Aucune connue.
PRESSION DE VAPEUR	Sans objet.	COEFFICIENT DE PARTAGE	Sans objet.
VISCOSITE	Sans objet.	AUTRES DONNEES	Aucune connue.

RID INSECT POWDER

10 STABILITE ET REACTIVITE

CONDITIONS A EVITER	Eviter les températures extrêmes, telles qu'inférieures à 0°C et supérieures à 40°C.
MATERIAUX A EVITER	Aucune connue.
PRODUITS DE DEGRADATION DANGEREUX	Aucune connue.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (CF. AUSSI CASE 2)

TOXICITE AIGUE	ORALE	La dose de dioxyde de silicium amorphe mortelle pour les êtres humains est estimée être supérieure à 15000 mg/kg. La silice synthétique amorphe est un additif alimentaire au R-U, aux Etats-Unis et dans bien d'autres pays. Elle a été entièrement évaluée par la Commission du Codex Alimentarius des NU et a reçu une autorisation en tant qu'additif alimentaire.
	INHALATION	Le dioxyde de silicium amorphe a peu d'effets préjudiciables sur les poumons. Il n'entraîne pas de maladie ou d'effet toxique important lorsque l'exposition est raisonnablement contrôlée. Toutefois, des conditions médicales présentes (telles qu'asthme ou bronchite) peuvent être aggravées par l'exposition à la poussière. Les effets peuvent être plus importants et se présenter à des niveaux d'exposition inférieurs chez les fumeurs comparés aux non fumeurs.
	CUTANEE	Aucune connue.
CORROSIVITE/ IRRITATION	PEAU	Un contact prolongé peut avoir un effet desséchant sur la peau et les muqueuses.
	YEUX	Peut causer une gêne et une légère irritation.
	VOIES RESPIRATOIRES	Aucune connue.
SENSIBILISATION	PEAU	Ne contient pas de produits sensibilisant la peau connus
	RESPIRATOIRE	Ne contient pas de produits sensibilisant les voies respiratoires connus.
TOXICITE A DOSES REPETEES		Ne contient pas de composants/substances connus comme ayant un quelconque effet concernant une toxicité à doses répétées.
MUTAGENICITE		Ne contient pas de substances connues comme ayant un pouvoir cancérogène.
CANCEROGENICITE		Ne contient pas de substances connues comme étant toxiques pour l'appareil reproducteur et ayant un effet sur la fertilité.
TOXICITE DE LA REPRODUCTION	FERTILITE	Le produit ne contient aucun composant connu comme ayant un effet sur la fertilité.
	DEVELOPPEMENT	Le produit ne contient aucun composant connu comme étant toxique pour le système reproductif.
AUTRES INFORMATION		Aucune antidote spécifique connue.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

INFORMATIONS GENERALES	Le profil écotoxicologique complet de ce produit n'a pas été évalué. Toutefois, les composants du produit se présentent naturellement et sont omniprésents dans l'environnement. De ce fait, le produit ne devrait avoir aucun effet préjudiciable connu sur l'environnement.
DONNEES D'ECOTOXICITE	Aucune connue.
MOBILITE (de constituants appropriés)	Non déterminée.
PERSISTANCE ET DEGRADABILITE (de constituants appropriés)	Le dioxyde de silicium amorphe est virtuellement inerte et n'a aucun effet connu sur l'environnement.
POTENTIEL BIOACCUMULATIF (de constituants appropriés)	Aucune connue.
CONSIDERATIONS ENVIRONNEMENTALES	NE contamine PAS les cours d'eau ou le sol. Le présent produit ne contient aucune substance classée comme étant dangereuse pour l'environnement. Par conséquent, lorsqu'il est fourni, utilisé et mis en décharge selon les instructions, ce produit n'est pas censé présenter un danger pour l'environnement.
AUTRES EFFETS PREJUDICIALES	Aucune connue.

13 CONSIDERATIONS DE MISE EN DECHARGE

MISE EN DECHARGE DE DECHETS	Les déchets doivent être mis en décharge conformément aux prescriptions locales, départementales ou nationales. Dans des circonstances normales, les déchets seront mis en décharge par Rentokil Initial.
MISE EN DECHARGE DE CONTENEURS:	Les conteneurs vides doivent être mis en décharge conformément aux prescriptions locales, départementales ou nationales. Dans des circonstances normales, les conteneurs vides seront mis en décharge par Rentokil Initial.
CLASSIFICATION DES INGREDIENTS. (Directive du Conseil 91/689/CE, Décision de la Commission 2000/532/CE (amendé) Décision de la Commission 2001/118/CE))	<u>Code Danger</u> : Non classifié. <u>Composants rendant les déchets dangereux</u> <u>Concentrations (%)</u> : Aucune connue.
NOTE RELATIVE A LA MISE EN DECHARGE	La mise en décharge doit s'effectuer conformément aux prescriptions locales, départementales ou nationales

RID INSECT POWDER

14 INFORMATIONS TRANSPORT (INTERNATIONAL A MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES)				
NO UN	Non classifié.	NO REFERENCE TREMCARD	Non exigé.	CODE RIS
CATEGORIE DE TRANSPORT	Non exigé.	UK HAZCHEM EAC	Non exigé.	
ADR 2005 (ROUTE INTERNATIONALE)	CLASSE Non exigé.	ADR HIN	Non exigé.	ETIQUETTES Non exigé.
NOM D'EXPEDITION CORRECT	Non exigé.			
EXCEPTIONS - QUANTITE LIMITEE	Non exigé.			
PRESCRIPTIONS SPECIALES	Non exigé.	GROUPE EMBALLAGE	Non exigé.	
IMDG 2004 (MER)	CLASSE Non exigé.	IMDG EMS	Non exigé.	
NOM D'EXPEDITION CORRECT	Non exigé.			
EXCEPTIONS - QUANTITE LIMITEE	Non exigé.			
PRESCRIPTIONS SPECIALES	Non exigé.	GROUPE EMBALLAGE	Non exigé.	
NOTE DE TRANSPORT	Les prescriptions locales, départementales ou nationales peuvent s'appliquer au transport du présent produit.			

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES (INFORMATIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE (CF. AUSSI CASE 2))	
SYMBOLES DE DANGER	Non exigé.
INDICATION DE DANGER	Non exigé.
PHRASES DE RISQUE	Non exigé.
PHRASES DE SECURITE	Non exigé.
LEGISLATION	L'étiquetage est conforme aux règlements du R-U mettant en œuvre la Directive CE 1999/45. Des prescriptions d'étiquetage supplémentaires peuvent être nécessaires conformément à la législation locale. La législation spécifique utilisée dans la présente Fiche de données de sécurité est listée dans les cases ci-dessus.

16 AUTRES INFORMATIONS et indication de révisions	
<p>Au R-U, les informations figurant dans la présente Fiche de données de sécurité (FDS) ne constituent pas une évaluation conforme aux 'Control of Substances Hazardous to Health (COSHH) Regulations 2002' (Règlements de 2002 relatifs au contrôle des substances dangereuses pour la santé).</p> <p>Avant d'utiliser tout produit, il faut s'assurer que son étiquette a été lue et comprise.</p> <p>En Belgique ce produit a été autorisé comme biocide avec référence 1800B.</p> <p style="text-align: right;">SDSUK 485-03</p>	
REVISIONS	Non applicable
TEXTE DES PHRASES DE RISQUE (de case 3)	Les phrases de risque ne sont pas exigées.

RID INSECT POWDER

No FDS : 485-BEL(French)

Edition : 01

31 : 01 : 2006

Page 4 / 4

Avant d'utiliser tout produit, il faut s'assurer que son étiquette a été lue et comprise.

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exactes et fiables au moment de leur publication. Les informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné dans la présente Fiche de données de sécurité et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau s'il est utilisé en association avec tout autre matériau(x) ou pour toute autre utilisation que ce qui est spécifié sur ce point. Rentokil Initial UK Ltd n'est pas responsable de l'utilisation du présent produit pour tout autre objet que ce qui est décrit dans la présente Fiche de données de sécurité. Ceci n'affecte aucunement vos droits légaux. L'utilisateur est responsable de s'assurer que de telles informations sont appropriées dans leur totalité compte tenu de sa propre utilisation.

Copyright © (2006) Rentokil Initial plc, R&D, Felcourt, East Grinstead, West Sussex. RH19 2JY. Royaume-Uni.

Téléphone: +44 (0) 1342 833022 Télécopie: +44 (0) 1342 326229 Internet: www.ri-research.com